

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 01 avril 2019

Année scolaire : **2018 - 2019**

Numéro de séance : **05**

Date de transmission de la convocation aux membres : **18 mars 2019**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **Vincent Pouyadou, directeur de la SEGPA**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **20**

Ordre du jour

Préambule :

- Approbation du PV du CA du 11 février 2019 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} avril 2019.

Fonctionnement général :

- Organisation de la fin de l'année scolaire 2018/2019.
- Composition de la commission « Fonds sociaux ».

Vie budgétaire et financière :

- Compte financier 2018.
- Décisions budgétaires modificatives.

Questions diverses

- Convention de prêt d'œuvres d'art avec l'association « Béganne-collection MING ».
- Question posée par une représentante d'élèves relative à l'utilisation de la salle de DOJO.

Annexes : 1 - :

- Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01 avril 2019

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[*]	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAULT	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X					
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X					
	C.P.E.	Florent TRUQUIN	X					
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE	X		X			
	Groupement de communes	Magali SABOURIN			X			
	Commune siège	Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE	X					
PERSONNALITE QUALIFIEE	Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Laurent COUV RAT	X					
		Marie BUTEY-LABOREL	X					
		Jérémie GRAVELEAU				X		
		Colette BRUNET				X	X	
		Christelle DESCHENE	X					
		Juliette AUGRIS				X		
		Charline MINGUEZ	X					
	Personnels ATOSS	Audrey CHARRON	X					
		Consuelo ROPERO				X		
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Elodie GLEDEL	X				
Angèle GARREAU			X					
Xavier DEGUILLE			X					
Florence BOURGOIN			X					
Aline GEAY			X					
Jezabelle MORISSET						X		
Céline VIGANT			X					
Elèves		Maïwenn TANGUY				X		
		Valentin LEROY				X		
		Emilie MACE				X		
	Alice MORISSEAU				X			

P : Présent - A : Absent - E : Excusé

- **Composition de la commission « Fonds sociaux ».**

Monsieur le Principal présente une proposition de composition de la commission citée en objet ainsi que les modalités de fonctionnement et les conditions d'attribution des aides :

1 – Composition de la commission.

Le chef d'établissement constitue sous sa présidence une commission de fonds sociaux qui comprend :

- ✚ Mme la gestionnaire,
- ✚ Mme la gestionnaire adjointe,
- ✚ Mme l'assistante sociale scolaire.

2 – Fonctionnement.

- ✚ La commission émet un avis sur les demandes présentées.
- ✚ Afin de préserver la vie privée des familles, les dossiers sont examinés de façon anonyme.
- ✚ Les résultats des commissions sont communiqués aux familles.

3 – Conditions d'attribution.

3a Situation ordinaire

Les membres de la commission examinent les demandes en examinant particulièrement les points suivants :

⇒ Situation financière

- ✚ Le quotient familial,
- ✚ L'avis d'imposition,
- ✚ La situation de surendettement ou ponctuelle.

Tout justificatif mentionnant des difficultés financières ou de changement de situation financière

⇒ Situation familiale

- ✚ Nombre de personnes à charge (enfant scolarisés, apprentissage, demandeurs d'emploi, RSA.....),
- ✚ La composition de la famille (en couple ou monoparentale).

3b Urgence

- ✚ Une aide peut être allouée sans consultation de la commission qui sera informé a posteriori.
- ✚ Chaque situation est examinée par la commission.
- ✚ L'aide n'a pas un caractère automatique et une prise en charge totale demeure exceptionnelle.

Arrivée de M Moreau à 18 h 19

La composition de la commission « Fonds sociaux », les modalités de fonctionnement et les conditions d'attribution des aides présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n°65

Commentaires :

- ✚ M le Principal souligne l'importance de la PEP 79 qui apporte souvent une aide complémentaire aux familles (en complément du FSC) pour les voyages scolaires.

III – Vie budgétaire et financière.

- **Compte financier 2018 (voir documents annexes).**

Monsieur l'Agent Comptable du Lycée du Haut Val de Sèvre retrace les opérations de 2018 en précisant qu'il s'agit de la réalisation du budget prévisionnel (passage d'une comptabilité de prévisions à une comptabilité de constatations). Tous les membres du conseil d'administration ont reçu les tableaux récapitulatifs des recettes et dépenses ainsi que le résultat comptable.

Arrivée de Mme Garreau à 18 h 26

Quelques commentaires de gestion financière :

SERVICE GENERAL

Le résultat du service général

SG = - 28 378.65 / 7062.57 € d'amortissements réels

Présentation des points essentiels du service général

1- Administration et logistique

Viabilisation

- ✚ La viabilisation constitue la plus importante dépense du service de l'ALO.
- ✚ Malgré des conditions climatiques plus clémentes en 2018 par rapport à 2017, l'augmentation des tarifs du gaz justifie la hausse de ce domaine.
- ✚ Le déficit du service général peut s'expliquer par l'importance du domaine VIABILISATION.
- ✚ Le service général reçoit une contribution de la part du SRH. Faute de compteurs propres au service restauration, cette dernière est sous-estimée et ne reflète pas la réelle consommation des fluides du SRH.

Entretien et fonctionnement général

- ✚ Les dégradations et les réparations demeurent constantes.
- ✚ Produits d'entretien : les nouvelles techniques de nettoyage ont réduit l'utilisation de produits d'entretien et par conséquent une diminution des dépenses de ce poste budgétaire.

Fonctionnement administratif

- ✚ Les dépenses d'affranchissement sont en nette augmentation. En effet, il convient d'envoyer à chacune des familles les bulletins scolaires. C'est ainsi que plus de 700 envois sont effectués chaque trimestre (aux parents et parents séparés).

Activités pédagogiques

- ✚ Deux postes de dépenses se détachent du service de l'A.P :
 - ⇒ les parcours culturels avec l'intervention d'animateurs pour les différents ateliers des EPI,
 - ⇒ la participation du collège aux différents séjours pédagogiques organisés. Cette année : 46% des élèves ont participé aux voyages pédagogiques. Le Collège a participé à hauteur de 10.34% au financement desdits voyages.

Vie de l'élève

- ✚ Le fonds social a permis d'aider 26 familles pour un montant de 10 154.49 euros répartis ainsi :
 - ⇒ 77 % pour la cantine,
 - ⇒ 17 % pour les voyages.

SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Le résultat du SRH est excédentaire : + 23730.57.

5 points essentiels ressortent de l'exercice 2018 du service hébergement.

1- La démarche qualitative.

- ✚ L'approvisionnement en produits locaux s'élève à 59 %.

2 - Coût du repas.

Le service de restauration s'applique à :

- ⇒ concilier coût du repas et qualité des denrées,
- ⇒ appliquer les démarches de maîtrise des coûts,
- ⇒ veiller à un ajustement quotidien du nombre des effectifs en collaboration avec la vie scolaire,
- ⇒ lutter contre le gaspillage alimentaire.

3 -Aide circuit court

- ✚ L'implication significative du service restauration dans la démarche qualitative a permis à l'établissement de recevoir un soutien financier de la collectivité, à savoir 10 centimes d'euros par repas dès lors que l'objectif d'achat de produits locaux sera atteint.
- ✚ Ainsi, au titre de 2018, 7383 euros ont été versés au collège.

4 –Viabilisation

- ✚ L'absence de compteurs spécifiques au service de restauration ne permet pas d'identifier la consommation réelle des fluides.
- ✚ Une contribution du SHR de 11 000 euros est versée au Service Général pour couvrir les dépenses de viabilisation.
- ✚ Toutefois, l'augmentation depuis 2 ans du gaz (+30%), le changement des modes de cuisson doivent être pris en compte et nécessitent une augmentation significative de ladite contribution en faveur du service général.

5-Créances

- ✚ Les créances contentieuses ont diminué de 36%.
- ✚ Le travail de proximité auprès des familles (l'accomplissement des formalités pour déterminer la juste tarification en fonction des revenus des familles, aides du fonds social, échelonnement des créances.....) a favorisé la diminution des impayés.

CONCLUSION

- ✚ Le résultat 2018 est de - 4 648.08 €.
- ✚ Considérant que les 11 000 euros, représentant la contribution du SRH aux charges de la viabilisation, sont sous estimées eu égard principalement aux augmentations de tarifs depuis 3 ans, il convient d'affecter 21 000 euros du SRH au Service Général.

Résultat de l'exercice :

Résultat 2018	- 4 648,08 €
Service général	- 28 378,65 €
Service annexe d'hébergement	23 730,57 €

Au vu des résultats, le compte financier 2018 est arrêté à hauteur de 488658,83 € en dépenses et 481711,85 € en recettes.
Le chef d'établissement soumet au **vote l'arrêt sans réserve** du compte financier 2018 à hauteur de 488658,83 € en dépenses et 481711,85 € en recettes

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n° 67

Le conseil d'administration approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 avec un glissement de 21000 euros SG selon la répartition suivante :

Résultat 2018	- 4 648,08 €
Service général	- 7 378,65 €
Service annexe d'hébergement	2 730,57 €

Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Acte n°64

Commentaires :

- ✚ M le Principal précise les points suivants qui justifie le glissement des 21 000 euros du SRH au SG ;
- ✚ Augmentation du coût des fluides
- ✚ Absence de sous compteur au niveau SRH,
- ✚ Sous-estimation antérieure des reversements des fluides (antériorité de 3 ans) qui impacte le SG et accentue le déséquilibre,
- ✚ Ecrêtement de 2017 qui a plus pénalisé le SG que le SRH,
- ✚ Perspective d'un budget indépendant avec la nouvelle cuisine centre en 2020.

• **Décision Budgétaire Modificative n°2 et n°3 (pour information) :**

Mme le gestionnaire présente la DBM suivante pour information :

BUDGET 2019		
	OBJET	MONTANT
Subvention	Auto laveuse	927.00
Ouverture de crédits	Big challenge	
	Participation des élèves	248.00
	Maison des collégiens	86.90

Commentaires :

- ✚ Néant

IV – Questions diverses

- **Convention de prêt d'œuvres d'art avec l'association « Béganne-collection MING ».**

M le Principal informe les membres du CA du contenu de la convention :

- ✚ présentation de l'association qui met à disposition du collège emprunteur des œuvres d'arts,
- ✚ le collège s'engage à utiliser ces œuvres dans le cadre des travaux avec les élèves en lien avec le PEAC,
- ✚ les œuvres seront présentes dans le collège jusqu'au 12 avril 2019,
- ✚ présentation de l'engagement financier du collège à hauteur de 50 euros (frais d'adhésion).

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer cette convention et à ordonner la dépense à hauteur de 50 euros.

⇒ **Vote Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0**
Acte n°68

Commentaires et débats :

- ✚ RAS.

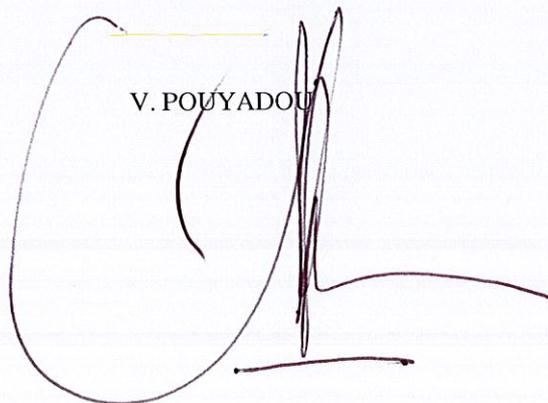
• **Question posée par une représentante des parents d'élèves.**

- ✚ Mme Garreau, représentante des parents d'élèves interpelle les membres du CA suite à l'interdiction par la mairie d'utiliser le DOJO.
- ✚ Mme Garreau précise qu'un courrier a été adressé par les deux fédérations (PEEP et FCPE) à M le Maire.
- ✚ 6 mois après l'envoi de ce courrier, Mme Garreau a été destinataire d'une réponse des services de la Mairie, réponse relative à une proposition d'utilisation de cet espace.
- ✚ M le Maire est interpellé par les membres du CA.
- ✚ M le Maire précise qu'il n'a pas d'information plus récente.
- ✚ M le Principal précise qu'il n'a pas été interpellé par les services de la mairie quant à une éventuelle proposition d'usage.
- ✚ Mme Garreau fait lecture du mail adressé par M le Directeur des services de la mairie de Saint Maixent l'Ecole.
- ✚ M le Principal rappelle ce qui avait été décidé en mai 2018 en concertation avec les différents acteurs et regrette le non-respect de cet accord par le CA du club de judo. A ce jour le club de judo ne respecte pas ses engagements.
- ✚ M Deguille interpelle les membres du CA en précisant que si chacun reste sur ses positions, on fait comment ?
- ✚ M le Principal précise que deux établissements scolaires (soit environ 800 collégiens) sont impactés par cette interdiction qui ne permet de répondre aux obligations en matière de programmes d'éducation physique et sportive. M le Principal propose de rencontrer le président du club de judo et les services de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 25.

La Secrétaire de séance,

V. POUYADOU



Le Président,

A. PAIRAULT

